

VOTRE RÉGION

COUP DE GUEULE À six semaines du procès du drame d'Allinges, les familles dénoncent l'organisation

Les parents des victimes ne veulent pas d'un procès sur écran

**THONON-LES-BAINS/
ALLINGES**

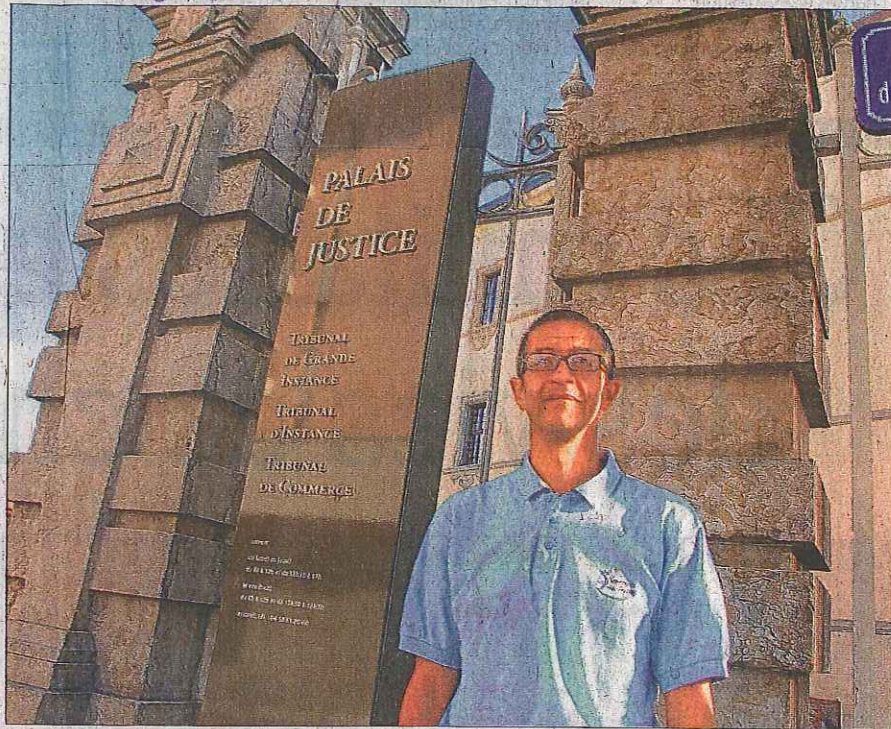
À six semaines, du procès qui devra déterminer les responsabilités des parties impliquées dans l'accident qui a coûté la vie à sept collégiens au passage à niveau d'Allinges en juin 2008, les familles des victimes lancent un coup de gueule. Dans leur mire, l'organisation du procès.

« À la réception de nos convocations, nous avons compris que nous serons éparpillés dans les salles du palais de justice et que certaines familles assisteront aux débats sur un "écran cathodique" », s'insurge David Héraclide, le porte-parole de l'association "Sourires des anges", qui réunit les parents des victimes.

« On attend un procès digne et exemplaire »

Pas encore ouvert, le procès exacerbe les tensions. Il se tiendra certes à Thonon, mais pas dans un gymnase ou tout autre espace suffisamment dimensionné, comme cela avait été évoqué quelques semaines après le drame par les responsables politiques d'alors. Confiné dans les murs du palais de justice, le procès monopolisera de fait plusieurs salles.

« On imaginait en toute logique que les familles seraient réunies et que les prévenus leur feraient face ; eh



Le porte-parole des parents, David Héraclide, souhaite « au bout du compte que ce cri de colère soit apaisé par un procès au déroulé efficient, apportant des réponses ». Photo DL/Archives FG.

bien non, elles seront dispersées », dénonce notre interlocuteur, convocations des familles à l'appui.

« Depuis ce 2 juin 2008, 53 familles souffrent et chacune attend un procès digne et exemplaire. Mais peut-il l'être alors que seules quelques-unes pourront voir en chair et os la justice faire son travail, les mis en examen assis devant eux. Le tribunal et la ministre de la Justice, croient-ils que le chemin vers une vie normale passe

mieux par un écran ? poursuit David Héraclide. Si tel était le cas, il suffirait de nous indiquer une chambre de vidéoconférence sur le Net et basta. »

« Nous voulons comprendre quelle hiérarchie de la douleur a été utilisée pour distribuer les salles aux uns et aux autres ? Pourquoi salle 4 ou 3 pour eux et la 1 pour l'autre ? Pourquoi ne pas avoir une rotation des places sur les 8 jours ? Là aussi, les aspects financiers ont-ils

dicté ce choix ? La souffrance a donc un prix ! »

Bien en amont des débats, ce cri de colère rappelle si besoin était, l'exigence de vérité que nourrissent les familles. « Pour qu'un tel drame ne puisse se reproduire », répètent-elles à l'envi.

Animés de cette volonté, les avocats des familles, de l'association, tout comme d'ailleurs celui du chauffeur du car, ont obtenu que RFF et la SNCF soient assis sur le banc des prévenus, et pas-

REPÈRES

2008

■ Le 2 juin 2008 à 13h52, sur le passage à niveau de Mésinges, un TER percute un car scolaire transportant les élèves de deux classes de 5^e et leurs professeurs. Sept collégiens périssent et une vingtaine d'autres sont blessés. Un mois plus tard, un de leur professeur chargé de l'organisation de la sortie met fin à ses jours.

2009

■ L'association "Sourires des anges" a été créée sous l'impulsion de plusieurs parents touchés par le drame.

2012

■ La chambre de l'instruction de la cour d'appel de Chambéry a rejeté le recours formé par RFF et la SNCF, confirmant leur statut de mis en examen.

2013

■ Le procès se tiendra du 3 au 12 avril, cinq ans après l'accident. Exit, là encore, les promesses de célérité des responsables politiques venus rencontrer les familles au lendemain du drame. In fine, les parents ont validé ce temps d'instruction face à la complexité du dossier.

sent du statut de témoin assisté à celui de mis en examen.

Une première pour ces deux entreprises publiques.

Françoise GRUBER